



## Revente d'un vehicule du dirigeant à l'association

-----  
Par morganeressorcerie

Bonjour

Je suis la présidente de mon association qui porte un projet de ressourcerie ambulante. jusqu'ici j'ai prêté mon camion à l'association pour son activité. Je souhaiterais le revendre à l'asso afin de me dégager personnellement de cette charge es ce légal?

je vous remercie d'avance

Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, à condition de ne pas faire de bénéfice. Il faut le vendre au prix du marché (vous pouvez vous référer à la côte Argus) ou à un prix inférieur. Cet achat doit être voté ou décidé conformément aux statuts. Si l'association prut trouver un véhicule similaire (correspondant à ses besoins et dans le même état ou dans un meilleur état (moins cher, il faudra l'acheter.

L'achat doit être dans l'intérêt de l'association, peu importe le vôtre.

-----  
Par morganeressorcerie

Je vous en remercie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez aussi le donner à l'association, ce qui donnera lieu à une réduction fiscale.